



LETTRE

DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

Comme habituellement, la *Lettre* de juin vous rapporte **les grandes lignes des comptes de l'année précédente**. Ceux-ci ont été approuvés lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 6 mai dernier.

Du côté des ressources, si **le produit des legs**, ressource fluctuante par nature, a été **inférieur de 5,3 millions d'euros** par rapport à l'année précédente, nous avons **constaté près d'1,9 million d'euros de dons de plus qu'en 2022**. **MERCI à vous chers donateurs !** Du côté des emplois, les communautés ont un peu moins sollicité le fonds de solidarité en 2023, contrairement à ce que laissait présager le premier Bureau de février. **Au final, le montant total des fonds versés aux communautés est de 32,6 millions d'euros en 2023.**

En cette première moitié 2024, plusieurs communautés, ayant démarré des grands travaux, ont fait appel au fonds de solidarité. C'est ainsi que nous avons vu au dernier Bureau un montant record accordé en une seule séance : **2,2 millions d'euros pour 33 projets !**

Merci pour votre fidèle et généreux soutien d'année en année.

Bon été à tous !

Madeleine Tantardini
Madeleine Tantardini
 Directeur



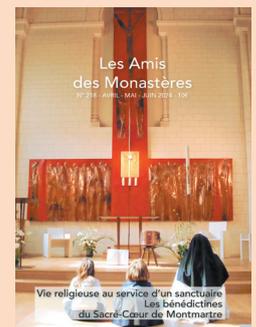
La Revue de la Fondation

La revue du 2^e trimestre 2024 donne la parole aux Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre, en cette année jubilaire de leur fondatrice, Adèle Garnier.

L'histoire, la spiritualité et le charisme de la Congrégation conduisent le lecteur à la découverte de communautés de vocation apostolique et contemplative, qui sont au service de sanctuaires bien connus : du Sacré-Cœur de Montmartre à la Basilique d'Ars, en passant par Notre-Dame des Victoires, Notre-Dame de l'Épine, Notre-Dame du Laus, Notre-Dame du Laghet, et du prieuré Saint-Benoît au Prieuré de Béthanie, en passant par la Basilique Saint-Martin de Tours.

Abonnement en ligne :
fondationdesmonasteres.org
 rubriques :
 LA FONDATION,
 puis Nos Publications,
 puis Revue.

Par courrier : cochez
 la case sur le bon de soutien.



REPÈRES FINANCIERS

ANNÉE 2023

Le montant total des fonds versés à des communautés religieuses en 2023 est de 32,6 millions d'euros.

Les fonds ont été attribués sous forme :

- d'aides financières sur projet issues du fonds de solidarité pour les communautés en difficulté : 3,94 millions d'euros (détails p.3).
- de contributions financières issues de dons et legs affectés pour 28,66 millions d'euros.

100 % des ressources proviennent directement de la générosité. 92,2 % de celles-ci ont été attribuées à nos missions sociales.

Plus de 500 communautés religieuses ont pu bénéficier d'un soutien financier. Nos comptes 2023 accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes sont déposés et consultables sur le site du Journal officiel :

www.journal-officiel.gouv.fr

| Ressources par origine* | 2023 (en K€) | 2022 (en K€) |
|---|---------------|---------------|
| 1. Liées à la générosité du public | | |
| 1.1 Cotisations sans contrepartie | | |
| 1.2 Dons, legs et mécénats | | |
| - Dons manuels | 22 042 | 20 168 |
| - Legs, donations et assurances vie | 15 782 | 21 108 |
| - Mécénats | | |
| 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public | 2 515 | 3 701 |
| TOTAL des ressources | 40 339 | 44 977 |

| Emplois par destination* | 2023 (en K€) | 2022 (en K€) |
|--|---------------|---------------|
| 1. Missions sociales | | |
| 1.1 Réalisées en France | | |
| - Actions réalisées | 265 | 254 |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France | 30 863 | 36 581 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | | |
| - Actions réalisées | | |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger | 1 746 | 2 461 |
| 2. Frais de recherche de fonds | | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 1 200 | 1 427 |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | | |
| 3. Frais de fonctionnement | 1 586 | 1 638 |
| TOTAL des emplois | 35 660 | 42 361 |

* Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2023

TRÉSOR DES MONASTÈRES

LE BON GOÛT DE LA LOUANGE ET DE LA FIDÉLITÉ À JOUQUES

Louange, Fidelis, Exsulta. Ces mots tirés du vocabulaire biblique désignent trois jeunes cuvées de vin ! Les étiquettes, inspirées des dessins de Mère Geneviève Gallois, laissent d'ailleurs deviner qu'il s'agit d'une production monastique. Rougi au soleil de Provence, le raisin est cultivé par les moniales bénédictines de l'abbaye Notre-Dame de Fidélité à Jouques, dans les Bouches-du-Rhône. Rencontre avec Mère Clémence, Mère Marie Jean Bosco et Mère Maïté, responsables du domaine viticole de l'abbaye.



Un travail de bénédictines

Devant un paysage ciselé par la montagne voisine de sainte Consorce, Mère Marie Jean Bosco, au volant du tracteur, passe l'écimeuse* dans les lignes d'une parcelle de vigne : « Dans la culture des vignes, il n'y a pas de période creuse », assure-t-elle. Travail du sol, taille des sarments, désherbage, ébourgeonnage, effeuillage, traitements, soin des plantiers – pour les pieds de moins de trois ans – et, bien évidemment, vendanges, constituent les étapes du travail annuel de ces huit hectares de vigne.

Mère Clémence souligne : « Régulièrement, la communauté rassemble ses forces pour assurer les tâches plus laborieuses et les récoltes agricoles. C'est évidemment le cas des vendanges, au cours desquelles nos familles et les personnes qui le souhaitent nous apportent aussi leur aide ».



Une collaboration qui porte ses fruits

À leur arrivée en 1967, les premières moniales trouvent sur la propriété viticole du Pey de Durance un chai, dont le bois des fûts servira à la fabrication des stalles du chapitre. Lorsqu'elles s'initient, grâce aux conseils d'une famille de vignerons, à la culture des vignes, elles confient le travail de vinification à la coopérative des environs.

*Outil agricole qui sert à couper la cime des plants pour leur donner de l'épaisseur et les faire fructifier.

Cinquante ans plus tard, la communauté entreprend la restructuration de son vignoble pour valoriser son patrimoine et vivre du travail de ses mains, comme l'y encourage saint Benoît. Mère Maïté explique : « Certaines parcelles devenues peu productives ont été remplacées progressivement de 2017 à 2023. De nouveaux cépages de Grenache et de Syrah ont permis de donner une sœur cadette aux deux premières cuvées Fidelis et Louange : le rosé Exsulta a vu le jour en 2020. Avec sa robe rose pâle et son parfum aux notes d'agrumes, ce rosé rafraîchissant a le charme ensoleillé de cette terre de Provence... ».



En ce début d'été, alors que les cigales se sont remises à chanter au Pey de Durance, les mélodies grégoriennes, quant à elles, continuent d'ensemencer de prière le paysage de vignes, de lavandins et d'oliviers qui entoure l'abbaye. Louange, Fidelis, Exsulta, trois crus pour laisser monter vers Dieu fidélité et louange : qui l'eut cru ?

Les Bénédictines de Notre-Dame de Fidélité de Jouques

Article publié en juillet 2019 dans la revue *Les Amis des Monastères* n° 199, *Moines et Moniales artistes et créateurs, sentir et goûter la Création*, et actualisé pour cette *Lettre* en mai 2024

POINT SUR LES AIDES FINANCIÈRES SUR PROJET EN 2023

Alors que 2023 avait commencé avec 1,1 million d'euros accordés dès le premier Bureau, nous avons vu le nombre de demandes pour grands travaux diminuer par la suite. Au total, le montant des aides financières sur projet s'élève à 3,94 millions d'euros (pour 4,94 en 2022).

Si les demandes pour grands travaux ont donc été limitées, le dernier trimestre a été marqué par un nombre croissant de demandes en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie. Une préoccupation pour les communautés qui perdure au premier semestre 2024.

83 aides ont été accordées à 80 communautés.

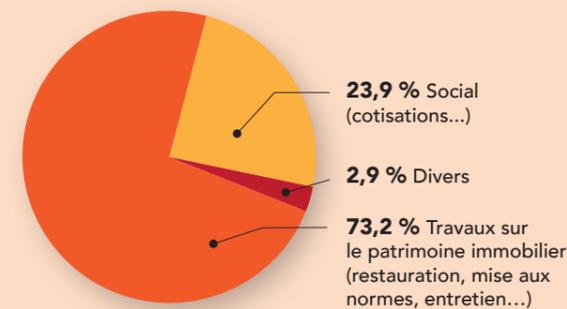
Pour la France, 63 aides réparties comme suit :

- 9 aides en-dessous de 10 K€
- 30 aides entre 10 K€ et 49 K€
- 13 aides entre 50 K€ et 99 K€
- 1 aide entre 100 K€ et 149 K€
- 10 aides entre 150 K€ et 200 K€

À l'étranger, 20 aides dont 9 pour la seule Terre Sainte :

- 19 aides inférieures ou égales à 50 K€
- 1 aide exceptionnelle de 150 K€ pour un monastère qui réalise d'importants travaux d'aménagement pour permettre aux sœurs âgées de poursuivre sur place leur vie monastique (infirmerie, espaces communs adaptés, etc.).

RÉPARTITION DES AIDES ACCORDÉES EN 2023



- Proche-Orient (Liban, Israël) : 5,6 % (1 Liban et 9 Israël)
- Europe hors France : 4 % (Ukraine, Norvège)
- Afrique : 3,3 % (4 communautés)
- Madagascar : 1,2 % (4 communautés)

RÉNOVATION : de l'infirmerie de la Visitation de Tarascon



La tradition provençale rapporte qu'au premier siècle, en 42, débarque sur une plage de Camargue, au pied d'un village devenu *Les Saintes-Maries-de-la-Mer*, un bateau. À son bord Marie Jacobé, Marie Salomé, Marie-Madeleine, sa sœur Marthe, leur frère Lazare et quelques autres. Ils avaient été jetés dans ce bateau sans rame ni voile ni gouvernail, livrés aux éléments pour qu'ils périssent en Méditerranée. Les deux premières Marie, déjà âgées, décident de rester sur place mais Lazare part évangéliser Marseille dont il devient le premier évêque, Marie-Madeleine va jusqu'à la Sainte-Baume tandis que Marthe se rend à Tarascon. Elle y prêche l'Évangile et fait de nombreux miracles de guérison et ressuscite même un mort. Elle acquiert une grande réputation en domptant une *Tarasque*, une bête monstrueuse – peut-être un énorme crocodile – qui avait élu domicile sur les bords du Rhône et dévorait les imprudents s'approchant des berges. Le signe de croix et l'eau bénite adoucissent immédiatement le monstre. La sainte utilisa ensuite sa ceinture comme laisse et le promena dans toute la ville. Cet événement a donné son nom à la cité et Marthe est depuis souvent représentée avec un monstre à ses pieds. La vénération de ses reliques, conservées dans la crypte de la collégiale, a été à l'origine de nombreux miracles dont la guérison de Clovis venu là en pèlerinage. Hélas, elles ont été perdues pendant la Révolution.

En 1639, Tarascon demande des visitandines à la Visitation d'Avignon et, sur l'accord de Jeanne de Chantal, quelques sœurs sont envoyées. Les chroniques de l'époque relatent une immense joie dans toute la ville. Mais un siècle et demi plus tard, la communauté est dissoute par la Révolution et le monastère vendu. Le Concordat lui permet de le réintégrer, mais en accueillant un pensionnat, ce qu'elle fit jusqu'en 1904. Pendant la Seconde Guerre mondiale, 3 bombes tombent dans le jardin. La première n'explose pas, la seconde détruit la ferme et la troisième... a permis de découvrir une source qui sert toujours à l'arrosage du potager !



La communauté est aujourd'hui composée de 19 sœurs. Comme l'infirmerie du monastère est très vétuste, les sœurs entreprennent d'importants travaux pour en créer une nouvelle, aux normes, et permettre ainsi aux sœurs âgées de poursuivre leur vie contemplative jusqu'au bout.

Grâce à vous, la Fondation des Monastères a participé à ce projet à hauteur de 150 000 €. MERCI !

ÉQUIPEMENT : changement du système de chauffage au couvent des Carmes de Roquebrune



« Le Saint-Désert des Carmes Déchaux est un couvent à part, dans le massif des Maures, où les frères vivent dans une plus grande solitude et se consacrent à la prière pour l'Église et le monde sans exercer le ministère à la différence des couvents de carmes », écrit le père Claude, prieur. Tout au long de l'année, les 5 frères présents sur place accueillent leurs frères carmes pour un temps de retraite de 10 à 30 jours.

« Au cours du triennat écoulé, ayant constaté la vétusté des installations de chauffage au gaz et de production d'eau chaude électrique, et voyant l'explosion des coûts de l'énergie, nous avons décidé de passer aux énergies renouvelables bois et solaire. Ces nouvelles installations alimenteront les sept petits ermitages et le bâtiment principal comprenant chapelle, réfectoire, bureaux, cuisine, parloir, une salle de communauté et 4 chambres. Nous avons choisi le bois en raison de l'obligation légale de débroussailler chaque année notre propriété de 60 hectares. »

La Fondation des Monastères a soutenu ce projet à hauteur de 40 000 €.



ISRAËL : Sécurisation de l'abbaye de Latroun

87 500 € accordés

Comme vous le savez, la guerre actuelle rend la situation économique des communautés très difficile. Vous êtes d'ailleurs nombreux à penser à elles et nous vous en remercions infiniment.



Ces derniers temps, l'abbaye Notre-Dame des Douleurs de Latroun connaît aussi des problèmes de sécurité. Située à 15 kilomètres à l'ouest de Jérusalem, elle est à la frontière entre Israël et la Cisjordanie. Théâtre de nombreux combats au cours de l'Histoire, le monastère, fondation de l'abbaye de Sept-Fons, a une vocation particulière de prière pour la réconciliation et la paix.

« En janvier dernier, une demi-douzaine de roquettes a été interceptée à 10 kilomètres de l'abbaye. Leur déflagration s'est ressentie jusque dans les fondations de l'église où nous avons toutefois terminé la célébration des vêpres. Ces attaques sont malheureusement assez fréquentes. Par ailleurs, Israël étant un pays très divisé, des groupes en profitent pour mener des actions de vandalisme.

L'abbaye souhaitait laisser sa propriété ouverte, mais cela n'est maintenant plus possible. Urgence est faite de sécuriser l'accès principal par une clôture métallique. Un réseau de grillage agricole et de portail délimiteront aussi clairement la propriété. Nous pensions réunir la somme nécessaire mais force est de constater que l'urgence augmente en même temps que l'économie ralentit... », nous écrit frère Aloys, économiste.

Comment aider ?

DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : rendez vous sur notre site internet fondationdesmonasteres.org

PAR CHÈQUE : ordre du chèque « Fondation des Monastères »

LEGS ET DONATIONS : demandez la brochure par le bon de soutien joint ou à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

Vos dons sont déductibles de l'IR ou de l'IFI, selon votre choix et, pour les dons des entreprises, de l'IS.

Merci pour votre soutien et pour votre générosité !



Avantages fiscaux

66 % de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu ou 75 % sont déductibles de l'Impôt sur la fortune immobilière ou, pour les entreprises, 60 % sont déductibles de l'Impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé sauf demande contraire de votre part.

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak
Maquette : Claudine Sauvinet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

01 45 31 02 02 - fdm@fondationdesmonasteres.org - fondationdesmonasteres.org